

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 19 décembre 2016**

Convocations en date du 12 décembre 2016

Présents : Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET, M. Nicolas AUROUX, Mme Maria BARTOLOMEU, M. Patrick DUFOUR, M. Jacky RAMBEAUD, M. Thierry SPAGNOLO, Mme Nelly VERGNE.

Pouvoir : néant.

Absents excusés : Mme Caroline BARDOT, Mme Christine MATHIAS, et Mme Marie-Claude QUESADA.

Secrétaire de séance : M. Nicolas AUROUX.

Ajout à l'ordre du jour : point 10 bis : voirie Rue du Château poteau France Télécom.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Elle précise que la délibération n°12-2016 10 24/4.1 portant modification des effectifs ainsi que la délibération n°17-2016 10 24/7.1 portant décision modificative n°3 sur le budget principal 2016 ont été rattachées à la séance. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affaires Financières

2. Don à la commune :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Andrée LABBE a généreusement fait un don à la commune pour un montant de 100 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le don de Mme LABBE pour un montant de 100€. **Délibération n° 01-2016 12 19/7.10.**

3. Tarifs 2017 de la location de la salle polyvalente :

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Lors de la programmation de l'opération, il avait été évoqué la possible augmentation des tarifs après les travaux. La Commission Communale « Finances » propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Pour les habitants St-Pontois :

ACTUELLEMENT	PROPOSITION
- par jour : 80 €	- par jour : 110 €
- weekend : 130 €	- weekend : 180 €

Pour les habitants extérieurs :

ACTUELLEMENT	PROPOSITION
- Par jour : 180 €	- par jour : 230 €
- Weekend : 280 €	- weekend : 330 €

Gratuité pour les associations saint-pontoises.

Chauffage : **50 € par jour**. Proposition de le rendre obligatoire du 1^{er} octobre au 30 avril

Les arrhes versées à la réservation seraient d'un montant de **110 €** au lieu de 30 €.

Réévaluation de la caution (versée à la remise des clefs) : pour inciter les locataires à prendre soin des locaux et du matériel prêtés.

ACTUELLEMENT : 160 €	PROPOSITION : 220 €
----------------------	----------------------------

Une grille des tarifs de remplacement pour la casse de la vaisselle est proposée par la commission. Mme le

Maire propose que ce document soit dorénavant joint au règlement intérieur. En 2016, les assiettes ont été changées. La commission propose de changer les tasses et les verres courant 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit : pour les habitants St-Pontois : par jour : 110 € / le weekend : 180 €, pour les habitants extérieurs : par jour : 230 € / le weekend : 330 €, chauffage : 50 € par jour : chauffage obligatoire du 1^{er} octobre au 30 avril, caution versée à la remise des clefs : 220 €, arrhes versées à la réservation : 110 €.

Délibération n° 02-2016 12 19/7.1.6.

4. **Décision modificative :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajuster des crédits au budget assainissement 2016, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6155 (011) : Sur biens mobiliers	-270,00		
6688 (66) : Autre	50,00		
706129 (014) : Revers. ag. eau redev. mode	220,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision modificative ci-dessus. **Délibération n° 03-2016 12 19/7.1.**

Affaires Ressources Humaines

5. **Augmentation du nombre d'heures du poste de secrétaire de mairie : rédacteur territorial :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'augmentation proposée concerne le poste de Muriel GRAS, secrétaire de mairie. En effet, depuis son arrivée, elle est passée de 30h à 33h hebdomadaires. Mais elle effectue quand même de nombreuses heures supplémentaires. Cela est dû à la quantité de travail de son poste. En effet, la commune de St Pont ne cesse d'augmenter en termes d'habitations et d'habitants, les demandes des administrés, ainsi que la charge administrative n'en sont que renforcées. Aussi Mme le Maire propose de passer son temps de travail à 35h00 par semaine à compter du 1^{er} janvier 2017. Son poste est actuellement à 33h par semaine. Pour rappel, l'ancienne secrétaire de mairie était à plein temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste de rédacteur territorial à 33/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017, et donne son accord pour créer un poste de rédacteur territorial à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2017. **Délibération n°04-2016 12 19/4.1.**

6. **Modification des effectifs :**

Au vue du changement de l'horaire hebdomadaire du poste de rédacteur territorial, il convient de modifier le tableau des effectifs. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

- 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet 23.50/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet 23/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet 33/35^{ème}.
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet.

Délibération n° 05-2016 12 19/4.1.

Affaires Générales

7. **Location de la salle polyvalente : approbation du règlement intérieur :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation de la salle polyvalente, ainsi que de la modification des tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle propose de modifier le règlement en conséquence. Elle procède à la lecture du nouveau règlement proposé. Après discussion, le Conseil Municipal approuve ce nouveau règlement, qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

8. Terrain A 854 : aménagement de l'aire de jeux : demande de réserve parlementaire :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aire de jeux sur le grand terrain central G dont les accès sont Rue du Château et Route de Broût-Vernet, pour un montant estimatif de 25 000 € HT.

Afin de pouvoir solliciter des financements auprès de Monsieur le Député de l'Allier et Monsieur le Sénateur de l'Allier, au titre de la réserve parlementaire, ainsi qu'auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du dispositif du Plan Ruralité, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé un devis à TRANSALP et au fournisseur d'équipement JPP.

Elle propose de s'appuyer sur le devis de TRANSALP, spécialiste de l'aménagement d'aires de jeux, qui fournit une prestation plus complète que JPP simple fournisseur, puisqu'elle prévoit la fourniture et la pose des jeux, la vérification technique et la certification sécurité pour l'utilisation des jeux par les enfants. Une dalle doit être faite, estimée à 4 500 € HT. De plus, l'acquisition de bancs et de poubelles publiques doit être prise en compte, estimée à 1 000 € HT. Le montant total de cet aménagement, sur la base des devis de la société TRANSALP et des estimatifs pour la dalle et l'acquisition de bancs et de poubelles publiques s'élève à 22 329.90 € HT, soit 26 795.98 € TTC. Mme le Maire propose d'arrondir cette estimation à 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve la proposition ci-dessus et décide d'entreprendre l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants, pour un montant estimatif s'élevant à 22 500 € HT soit 27 000 € TTC ; décide de déposer, auprès de Monsieur le Sénateur de l'Allier Claude Malhuret et Monsieur le Député de l'Allier Gérard Charasse, une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 ; arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit : Réserve Parlementaire 2017 / aide régionale maximum au titre du Plan Ruralité 2017 : 40 % du coût estimatif HT / autofinancement ; décide d'inscrire la dépense en section d'investissement du budget principal 2017, et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°06-2016 12 19/7.5.

9. Terrain A 854 : aménagement de l'aire de jeux : demande d'intervention de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif du Plan Ruralité :

Mme le Maire précise qu'il convient de prendre 2 délibérations distinctes pour la demande des financements pour l'aire de jeux, une pour la réserve parlementaire et une pour la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus et décide d'entreprendre l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants, pour un montant estimatif s'élevant à 22 500 € HT soit 27 000 € TTC ; décide de déposer, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une demande de subvention au titre du dispositif du Plan Ruralité 2017 ; arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit : aide régionale maximum au titre du Plan Ruralité 2017 : 40 % du coût estimatif HT / Réserve Parlementaire 2017 / autofinancement ; décide d'inscrire la dépense en section d'investissement du budget principal 2017, et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10. Voirie : cheminement Route de Broût-Vernet et Rue du Château : Demande des amendes de polices 2017 :

Mme le Maire rappelle le projet de cheminement piétonnier de la route de Broût-Vernet et de la Rue du Château, qui correspond à une sécurisation de l'espace destiné aux piétons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander au Conseil Départemental de l'Allier les amendes de police pour l'année 2017 et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ajout à l'ordre du jour :

Point 10 bis : Poteau téléphonique Rue du Château : demande d'enlèvement :

Toujours concernant le terrain Rue du Château et Route de Broût Vernet, à la suite des travaux d'aménagement des réseaux, et du nettoyage des arbres, il s'avère qu'il ne reste qu'un seul poteau téléphonique Rue du Château, et que celui-ci est juste devant l'accès à l'aire de jeux. Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté ORANGE pour demander un devis pour le déplacement de ce poteau qui s'élève à 376 € HT, et un pour l'enlèvement du poteau et donc l'enfouissement des réseaux qu'il supporte, toujours en attente de réponse précise, mais estimé à 1 300 € HT.

Mme le Maire estime qu'il est préférable de faire enfouir tous les réseaux pour harmonier la rue. M. Raymond MOULIN informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec M. FAURE (entreprise sollicitée pour tous nos travaux de voirie notamment d'assainissement) qui propose de s'occuper de l'enlèvement de ce poteau et de la pose de la chambre téléphonique correspondante, les branchements étant bien sûr effectués par ORANGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire enlever le dernier poteau téléphonique de la Rue du Château par ORANGE, décide de demander à ORANGE un devis précis pour cette opération, autorise Mme le Maire à signer ledit devis, et décide d'inscrire les crédits au budget principal 2017. **Délibération n°09-2016 12 19/8.3.**

Rattachement de la délibération au Conseil Municipal du 19 décembre 2016 :

Rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2017 :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune aura lieu en 2017. Mme Muriel GRAS a été nommée coordonnateur communal pour la préparation et la réalisation de l'enquête. Il convient désormais de recruter et nommer les agents recenseurs, qui seront en charge de la collecte pour cette enquête de recensement 2017. De plus, elle informe les élus que la commune percevra en 2017 une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 1 211€. Cette dotation est en générale utilisée pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à recruter les agents recenseurs pour la collecte du recensement de la population 2017 qui s'effectuera du 02 janvier 2017 au 24 février 2017, décide de verser à chaque agent recenseur la somme forfaitaire de 500 € brut, et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. **Délibération n°10-2016 12 19/9.1.4.**

11. INFORMATIONS DIVERSES :

- Ajout d'une crosse d'éclairage public Rue des Rases : Le devis du SDE 03 s'élève à 581 €, le SDE prend en charge la somme de 145 € soit reste à la charge de la commune 436 €.
- Courrier d'un administré : Mme le Maire fait lecture du courrier de M. SANNE, nouvel habitant de St Pont, qui remercie la municipalité pour son accueil et son invitation au repas des aînés.
- Distribution du Bulletin Municipal 2016 : Mme le Maire demande des volontaires pour la distribution du BM 2016 jeudi 22 décembre : M. André BONNELYE, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET se proposent de distribuer leur secteur. De plus, au bulletin, est joint l'invitation à la cérémonie des vœux 2017 qui aura lieu le vendredi 6 janvier 2017 à 19h00 à la salle polyvalente.
- Schéma de l'intercommunalité : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet, confirmant que notre commune restera au 1^{er} janvier 2017 avec la communauté de Communes du Bassin de Gannat, et donc avec le nouvel EPCI fusionné : Saint-Pourçain Sioule Limagne. Mais rien n'empêche de demander notre adhésion à Vichy Communauté pour le 1^{er} janvier 2018, comme indiqué dans ce courrier, où est détaillée toute la procédure à suivre. De plus Mme le Maire informe les élus qu'elle ne se représentera pas comme vice-présidente à la nouvelle communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Vente de terrains : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de réservation pour la parcelle B de 1 330 m².

12. QUESTIONS DIVERSES :

- M. André BONNELYE distribue 2 brochures d'informations aux élus : une concernant le fonctionnement du SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, et une concernant le parcours de citoyenneté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.